

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du mardi 22 octobre 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué le seize octobre, s'est réuni salle de réunion n°1 des Ateliers, 9 rue des frères Devéria à Fougères, sous la présidence de Monsieur Serge BOUDET, vice-président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Serge BOUDET, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Maria CARRE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Jocelyne DESANCE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Emilie MASSON, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Mars 2023,
- Monsieur Mathieu MILESI, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Edmond BOURGES, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Madame Régine BUFFET, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Philippe DUFEU, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Monsieur Jean-François HELLEUX, Membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame VINCENT Christiane, Membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département,

ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur Louis FEUVRIER, Maire, Président du CCAS,
- Madame Vanessa GAUTIER, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony FRANDEBOEUF, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony HUE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Francine BAGOT, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame Anne-Céline JAMARD, Membre nommé Représentant des Associations de Retraités et des Personnes Agées,
- Madame SIMON Marie-Madeleine, Membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département

ONT ETE AFFICHEES
LES DELIBERATIONS
N° 1 à 8
en Mairie,
à FOUGERES,
le 24 octobre 2024
Le Maire,

Louis FEUVRIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Madame GUILLARD Audrey, Directrice DAS / CCAS
- Madame MORELLE Sandrine, Direction Finances / Budget,
- Monsieur VAUCLIN Christophe, Administration Générale C.C.A.S.

Le quorum est atteint.

MME SIMON donne pouvoir à C VINCENT, V GAUTIER à R BUFFET.

Ordre du jour

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024.

1. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES – RESIDENCE SOCIALE DES COTTERETS — RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE - FIXATION DES DIVERS TARIFS – ANNEE 2025
2. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2025
3. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE 2024 - 02
4. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE SOCIALE DES COTTERETS : DECISION MODIFICATIVE 2024 - 02
5. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE : DECISION MODIFICATIVE 2024 - 02
6. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : DECISION MODIFICATIVE 2024 - 02
7. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : DECISION MODIFICATIVE 2024 -02
8. BUDGET SSIAD– COMPTE ADMINISTRATIF
9. MODIFICATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - REPRISE DU DEFICIT EN N+1
10. QUESTIONS DIVERSES – HANDICAFE RENVERSE - ACCUEIL / INCLUSION DE JEUNES AU SEIN DES EQUIPES DES RESIDENCES / EVOLUTION DE LA CONVENTION AVEC CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE SUR LE MICROCREDIT

Monsieur le vice-président propose d'ajouter une délibération intitulée « Budget ssiad– compte administratif - modification de l'affectation des résultats 2023 - reprise du déficit en n+1 » à l'ordre du jour. Les administrateurs votent et acceptent à l'unanimité.

Il informe les administrateurs que Monsieur Anthony HUE, conseiller municipal élu sur la liste : « 20 000 maires pour Fougères », administrateur au conseil d'administration du CCAS, a démissionné de ses fonctions, ainsi que Madame Francine BAGOT - membre nommé représentant l'association du secours populaire Français.

Lors du prochain conseil d'administration de l'association, le remplacement de Madame BAGOT sera inscrit à l'ordre du jour.

1. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES – RESIDENCE SOCIALE DES COTTERETS — RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE - FIXATION DES DIVERS TARIFS – ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

S MORELLE informe les administrateurs que le dernier indice de référence des loyers (IRL) a été publié par l'INSEE et qu'il est en hausse de + 3,25 %. Il est proposé de pratiquer cet IRL aux tarifs actuellement appliqués.

Les administrateurs considèrent que les augmentations proposées sont raisonnables et s'accordent à pratiquer une augmentation de 3,25 % pour les loyers (à compter du 1^{er} janvier 2025).

Madame la directrice indique qu'un diagnostic énergétique est en cours de réalisation pour chaque résidence et le CCAS, par l'agence locale de l'énergie du pays de Fougères, dans le but d'engager un plan d'actions de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments. Un retour sera réalisé auprès des administrateurs.

E BOURGES rappelle que les APL seront également revalorisées ainsi que les pensions de retraite, ce qui permet de palier à cette augmentation.

Il est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de :

- Valider l'augmentation des loyers de 3,25 % ;
- Valider l'ensemble des tarifs présentés

ADOpte A L'UNANIMITE.

2. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Après avis favorable de la commission solidarités sociales, la note est présentée au Conseil d'Administration : avis favorable du conseil d'administration

➤ BUDGET SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

La hausse des soins n'a pas été compensée par les CNR 2023 versés à hauteur de 8 341 €. Afin de limiter le déficit, les sommes affectées au budget soins infirmiers ont été bloquées à 220 000 €.

Pour 2025, une réorganisation du SSIAD est prévue en réinternalisant les soins infirmiers par le recrutement de deux nouvelles IDE (mise en route prévue au 1^{er} janvier 2025).

L'ARS finance le service mais avec un décalage de 2 ans.

➤ BUDGET MAINTIEN A DOMICILE

Le budget présente des soucis d'équilibre liés à la baisse des heures mais également à la non prise en charge par le Département du surcoût du complément de traitement indiciaire versé aux agents, CTI d'un montant de 77 130.94 € sur 2023.

Enfin, le Département ne finance toujours pas les heures non présentes : les interventions, temps de présence aux réunions d'équipe / formation..., et qui font partie des heures rémunérées aux agents.

Cette baisse des heures de ces dernières années a impacté la renégociation du CPOM 2024-2028. La prise en compte par le Département de la moyenne des heures réalisées par le MAD entraîne un financement moindre applicable dès cette année à 419 470 € (soit – 200 000 € par an compensés par une dotation complémentaire de 71 276 €, soit -130 000 € / an de crédits).

Il précise également que lors des échanges survenus avec les services départementaux, ceux-ci ont considéré qu'ils avaient « sur financé » le précédent CPOM (la dotation a été supérieure à l'activité du service).

Il rappelle que « le CCAS est un sous-traitant du département et ajoute que si celui-ci parvient à faire mieux, le département peut reprendre la main ». Il ajoute que la subvention ville allouée au CCAS est la plus importante de la collectivité.

P DUFEU considère que le désengagement du département risque de s'accroître à cause de la situation déficitaire de celui-ci (diminution des droits de mutation).

Monsieur le vice-président indique que le service de soins infirmiers à domicile a équipé une partie de son parc automobile de véhicules électriques. Il rappelle que ces acquisitions (obligatoires) se feront sans compensation financière de l'Etat ou de l'ARS.

Il est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de :

- De valider les propositions

ADOpte A L'UNANIMITE

3. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE 2024 - 02

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE SOCIALE DES COTTERETS : DECISION MODIFICATIVE 2024 - 02

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

**5. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE :
DECISION MODIFICATIVE 2024 - 02**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

**6. ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES - RESIDENCE AUTONOMIE H. REBUFFE :
DECISION MODIFICATIVE 2024 - 02**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

**7. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : DECISION MODIFICATIVE
2024 -02**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Il vous est proposé avec l'avis favorable de la commission solidarités sociales de valider les inscriptions budgétaires relatives à la décision modificative N°2 de 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

**8. BUDGET SSIAD– COMPTE ADMINISTRATIF - MODIFICATION DE L'AFFECTATION
DES RESULTATS 2023 - REPRISE DU DEFICIT EN N+1**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Par courrier du 26 septembre 2024, l'ARS a procédé à une modification de sa dotation globale de soins 2024 en reprenant le déficit 2023 de 101 694.93 €, normalement repris sur 2025.

L'ARS a pris la décision de désormais reprendre les déficits en N+1.

Il vous est proposé de valider cette modification de l'affectation des résultats 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Vice-Président informe les administrateurs qu'il n'y aura un **conseil d'administration exceptionnel (commission et conseil d'administration), le mardi 12 novembre 2024 à 18h30** – salle n°2 aux Ateliers. Les membres de la commission seront invités à y participer.


➤ Accueil / inclusion de jeunes au sein des équipes des résidences : des jeunes du Lycée professionnel J. Guéhenno de Fougères qui préparent un CAP AAGA (Agent d'Accompagnement au Grand Âge), seront accueillis une fois par mois, le vendredi après-midi (sauf vacances scolaires)

➤ Evolution de la convention avec crédit mutuel de Bretagne sur le microcrédit : dans le cadre du Fonds de Cohésion Sociale, les modalités de prêt évoluent, le plafond maximum d'emprunt passe de 5 000 à 8 000€ et la durée de remboursement passant de 4 ans à 7 ans.

La séance est levée à 20h.

La prochaine date de réunion du conseil d'administration est fixée au :

Conseil d'Administration
Mardi 17 Décembre 2024

A 18 H 30 

Salle N°1 aux Ateliers
9 rue des Frères Devéria
35300 FOUGERES

Calendrier prévisionnel 1^{er} semestre 2025 :

| | <u>Commission Solidarités Sociales</u> | <u>Conseil d'Administration</u> |
|----------------|--|---|
| <u>JANVIER</u> | Le mardi 28/01 à 18h30 Salle N°1 Les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères | |
| <u>FEVRIER</u> | Le Mardi 11/02 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS | Le mardi 25/02 à 18h30 ou 20h (urba et secu) Salle N°1 Les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères |
| <u>MARS</u> | Le mardi 11/03 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS | Le mardi 25/03 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères |
| <u>AVRIL</u> | Le mardi 8/04 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS | Le mardi 22/04 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères |
| <u>MAI</u> | Le mardi 13/05 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS | Le mardi 27/05 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères |

| | | |
|-------------|--|---|
| <u>JUIN</u> | Le mardi 10/06 ou Mardi 17/06 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS | Le mardi 24/06 à 18h30 Salle N°1 les Ateliers 9 rue des frères Devéria 35300 Fougères |
|-------------|--|---|